



COMMUNE DE PUYMERAS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du lundi 29 janvier 2024 à 18 heures 00

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger TRAPPO, maire de la commune.

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Excusé ayant donné procuration : Marc MOINIER à Roger TRAPPO

Excusé : Michel FARE

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023
- ✓ Décisions du maire
- ✓ Point sur les recours en justice contre la commune
- ✓ Réhabilitation bâtiment future mairie : choix des entreprises
- ✓ Urbanisme
- ✓ Questions diverses

Manon YTIER est nommée secrétaire de séance

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2023. Adopté à l'unanimité

DECISION DU MAIRE 2024_DEC.01 : attribution de concession

Le Maire de la commune de PUYMERAS,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal 2020_D11 en date du 28 mai 2020 conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2023_A11 du 31 octobre 2023 portant réglementation de la police du cimetière ;

Vu la demande présentée par Mme LANGLOIS Chantal, née CHATELAIN, domiciliée 451 chemin des Chaunes 84110 PUYMERAS dans le but d'obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture (individuelle, collective ou familiale) de Monsieur et Madame ;

DECIDE

- D'ACCORDER dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, **la concession numéro 58**, d'une superficie de 2.50 m² (2.50 m X 1 m) ;
- DIT que cette concession est accordée à titre de **concession nouvelle pour une durée de trente ans** ;
Concession accordée le 9 janvier 2024 et qui prend fin le 8 janvier 2054 ;
- ACCORDE la concession moyennant la **somme totale de cinq cent euros (500 €)**.

DECISION DU MAIRE 2024_DEC.02 : rétrocession de concession

Le Maire de la commune de PUYMERAS,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal 2020_D11 en date du 28 mai 2020 conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal en date du 6 juillet 2011 accordant pour une durée de cinquante ans la concession de terrain numéro 141 dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de madame Laurence VIGNAL et de monsieur Ange AICARDI ;

Vu l'arrêté 2023_A11 du 31 octobre 2023 portant réglementation de la police du cimetière ;

Vu le mail de madame Laurence VIGNAL en date du 18 janvier 2024 rétrocédant à la commune la concession numéro 141 au prix restant à courir jusqu'à son expiration ;

Considérant que la concession est vide de toute sépulture ;

Considérant le manque de concessions disponibles dans le cimetière communal ;

DECIDE

- D'APPROUVER la procédure de rétrocession à la commune de la concession 141 de madame Laurence VIGNAL ;
- PROPOSE la reprise de la concession 141 contre le remboursement de la somme de 187.50 euros ;
- DIT qu'à compter de ce jour, la concession numéro 141 est à ce jour libre de droit.

Point sur les recours en justice contre la commune

Monsieur et madame BRANDAZZI ont déposé une saisine de requête en annulation auprès du tribunal administratif de Nimes contre le permis de construire accordé à monsieur RAMOS.

Entre temps, un protocole d'accord transactionnel a été signé entre les deux voisins et monsieur RAMOS a déposé un nouveau permis de construire. La requête devrait donc être retirée.

Monsieur et madame Robert ROLLAND ont déposé une saisine de requête en annulation auprès du tribunal administratif de Nimes concernant le refus du permis de construire qu'ils ont déposés auprès de la commune ainsi que contre la décision de rejet du recours gracieux qui leur a été opposée.

2024_D01 attribution marché de travaux de l'immeuble place de la Grande Fontaine

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commission d'ouverture des plis, composée du maire et des adjoints, s'est réunie le 16 janvier 2024 afin d'examiner le rapport d'analyse des offres des entreprises pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble destiné à la future mairie élaboré par la maîtrise d'œuvre et les bureaux d'étude.

Il indique que les entreprises du lot 6 ont été contactées afin de négocier leurs offres et celles des lots 2 et 5 pour quelques demandes complémentaires.

Il précise qu'après réception des éléments complémentaires et négociation, la commission, réunie à nouveau le 22 janvier, a émis un avis favorable pour les offres des lots 1 à 5 comme suit :

	Entreprise proposée	Prix H.T. en euros	Prix T.T.C. en euros
Lot 1 : Démolition – gros œuvre	Vial fils	325 978.00	391 173.60
Lot 2 : Menuiserie extérieures / serrurerie	Alu Vaison	62 206.60	74 647.92
Lot 3 : Plâtrerie / peinture	Isolbat	129 134.74	154 961.69
Lot 4 : Carrelage / Faïence	Palmeira	61 288.50	70 266.00
Lot 5 : Menuiserie intérieure bois	SAME	62 040.00	74 448.00
Lot 6 : Electricité			
Lot 7 : Plomberie / CVC			
Lot 8 : Etanchéité			

Monsieur le Maire précise que les lots 7 et 8 ont été déclarés infructueux. Le 7 pour des prix au-dessus de l'estimation pour la seule offre recevable ; le 8 parce qu'aucune offre n'a été présentée.

Il rajoute que sur proposition de la maîtrise d'œuvre, des entreprises ont été contactées afin qu'elles puissent faire une proposition.

Il demande l'avis du Conseil Municipal sur les propositions de la commission ainsi que sur les offres du lot 6.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à 10 voix pour et deux abstentions (messieurs VERA et TARTANSON),

- ✓ **DECIDE** de retenir les offres pour un montant total de 685 965.77 € H.T. soit 823 158.92 € T.T.C., comme suit :

	Entreprise proposée	Prix H.T. en euros	Prix T.T.C. en euros
Lot 1 : Démolition – gros œuvre	Vial fils	325 978.00	391 173.60
Lot 2 : Menuiserie extérieures / serrurerie	Alu Vaison	62 206.60	74 647.92
Lot 3 : Plâtrerie / peinture	Isolbat	129 134.74	154 961.69
Lot 4 : Carrelage / Faïence	Palmeira	61 288.50	73 546.20
Lot 5 : Menuiserie intérieure bois	SAME	61 730.00	74 076.00
Lot 6 : Electricité	Provence Electricité	45 627.93	54 753.52
Lot 7 : Plomberie / CVC			
Lot 8 : Etanchéité			

- ✓ **APPROUVE** la consultation pour les lots 7 et 8 ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises susnommées.

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS URBANISME EN COURS

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

a) Permis en cours d'instruction :

PC 08409423N0012 – BRECHET Jean Philippe – Hangar agricole

PC 08409423N0006M01 – RAMOS Gaëtan – Abaissement hauteur pool house

PC 08409423N0013M01 – CLAYTON (lot. RIPERT) – Modification terrasse

2/ DEMANDES DE TRAVAUX

a) Dossiers en cours d'instruction :

DP 08409424N0001 – KONING Wiebe – Rue Soubeyranne : déplacement du portillon

DP 08409424N0002 – GUILLARD Laure – Rue des Barrys : mise en place menuiserie extérieure

DP 08409423N0003 – SAMBUCHI David : changement destination local piscine

DP 08409424N0004 – DE VILHET Evelyne – Extension sur habitation existante ch. du Jonchier

Locaux communaux

Local épicerie : le local est disponible à la location. L'ancienne locataire demande de lui rembourser la climatisation. Le conseil municipal propose d'offrir un mois de loyer.

Un des appartements est également disponible.

Horloge en panne : des geckos ont niché dans le mécanisme et ont détérioré le circuit électrique. Le devis s'élève à 2 155.80 € TTC.

Fontaine : une équipe de la SAUR vient jeudi à 15 h pour essayer de trouver la fuite

Agenda :

Monsieur le maire remercie les conseillers présents aux vœux du maire et à la galette des aînés.

2 février : tournage film promotionnel ENEDIS place de la Grande Fontaine

Rdv a été pris avec la présidente de l'association paroissiale au sujet du logement de la Grande Fontaine

9 juin : élections européennes

Courriers divers :

Syndicat des apiculteurs de Vaucluse concernant la lutte contre le frelon asiatique : proposition de vente de pièges. Le conseil désire en acquérir 30 à 4 € pièce.

Demande de monsieur et madame LITTLEJOHNS de la possibilité de créer une ouverture côté nord de leur habitation.

Séance levée à 19 h 00